

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
4 février 2005
Français
Original: espagnol

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 21^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 novembre 2004, à 14 h 30

Président : M. Carl (Vice-Président) (Autriche)
puis : M. Droba (VicePrésident) (Slovaquie)

Sommaire

Point 75 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-58453 (F)



La séance est ouverte à 14 h 35.

Point 75 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*) (A/59/13, A/59/151, A/59/260, A/59/279 et A/59/442)

1. **M. Yamamoto** (Japon) dit que le processus de paix au Moyen-Orient continue de faire face à des obstacles considérables, tandis que les perspectives de reprise des négociations sont quasiment inexistantes. Le Japon exhorte Israël à faire preuve de retenue, les Palestiniens à prendre toutes les mesures voulues pour contrôler les extrémistes et les deux parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la feuille de route. Comme le prévoit ce document, le Gouvernement israélien doit procéder, en coordination avec l'Autorité palestinienne, à un retrait complet de Gaza. En ces temps difficiles, il convient de saluer le travail courageux réalisé par les fonctionnaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), parfois au péril de leur vie. Les tensions ont encore freiné les activités de l'Office, et le Japon demande aux autorités israéliennes de lui accorder un accès sans entrave afin qu'il puisse mener à bien ses opérations humanitaires. Bien que le mur de séparation ait officiellement pour but d'empêcher l'entrée des terroristes, sa construction porte atteinte aux moyens de subsistance des Palestiniens et préjuge du résultat final des négociations. S'agissant de ces dernières, le représentant espère qu'Israël se conformera à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en juillet 2004.

2. Le Japon fournit un soutien à l'UNRWA depuis 1953. En janvier 2004, le Gouvernement japonais a annoncé une contribution de 5,9 millions de dollars, dont une subvention d'urgence de 1 513 200 dollars destinée à appuyer les activités de l'Office en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cette subvention a été utilisée pour doter en équipements et en fournitures les centres de santé de l'UNRWA situés à Gaza, offrir des services de santé mobiles à 700 000 réfugiés palestiniens en Cisjordanie et distribuer des outils d'auto-apprentissage à 190 000 élèves du primaire dans la bande de Gaza. Lors de la réunion officielle tenue en octobre 2004 entre les principaux pays donateurs et les autorités hôtes, le Japon a annoncé une autre subvention de 4,8 millions de dollars pour financer le lancement de deux

projets au Liban : la construction et la dotation en matériel de 24 salles de cours et le programme japonais d'attribution de bourses d'études supérieures à des femmes palestiniennes. En République arabe syrienne, un projet de construction de laboratoires informatiques et de salles de cours polyvalentes sera bientôt mis en route dans six écoles de l'UNRWA, et la rénovation du centre de ressources pédagogiques de Yarmouk est sur le point de débiter. En mars 2004, le Japon a offert 500 millions de yen pour financer la distribution de farine de blé aux familles de réfugiés se trouvant dans une situation particulièrement difficile ainsi que le programme d'aide alimentaire en faveur des mères allaitantes et des femmes enceintes. Les contributions du Gouvernement japonais au budget ordinaire, au programme d'aide alimentaire et à d'autres projets de l'UNRWA mis en oeuvre depuis les accords d'Oslo de 1993 s'élèvent à plus de 220 millions de dollars. Le Japon suit de près la gestion du budget et les opérations de l'UNRWA. Les mesures de réforme entreprises par l'Office méritent d'être saluées mais son secrétariat devrait utiliser les ressources avec une plus grande efficacité.

3. **M. Rastam Mohd Isa** (Malaisie) souligne que la détérioration continue de la situation politique, économique et sociale dans le territoire palestinien occupé a particulièrement touché les réfugiés, qui sont désormais au nombre de 4,2 millions et constituent le groupe le plus pauvre et le plus vulnérable de la population. La situation humanitaire s'est encore dégradée à cause de la construction du mur de séparation, y compris dans Jérusalem-Est et ses environs. Dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en juillet, la Cour internationale de Justice a déclaré que la construction de ce mur était illégale. Il convient donc de mettre un terme aux obstacles créés par le mur, à savoir les bouclages internes et externes, les couvre-feux et les autres restrictions imposées par les autorités israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, qui empêchent le personnel de l'UNRWA de se déplacer librement et d'apporter une assistance humanitaire à ceux qui en ont besoin d'urgence. La communauté internationale doit convaincre Israël de lever ces restrictions au plus vite, en application du droit international et des accords passés entre le Gouvernement israélien et l'UNRWA.

4. La Malaisie continue de soutenir les membres du personnel de l'UNRWA dans les efforts qu'ils mènent pour faire face à la situation d'urgence humanitaire qui

se prolonge dans le territoire palestinien occupé. Si, au cours de la période couverte par le rapport, ils n'ont pas subi de pertes, il est cependant préoccupant de constater que 54 fonctionnaires ont été exposés à des risques graves au mois de juillet dernier du fait des opérations militaires menées par Israël dans le nord de la bande de Gaza. Le représentant rappelle que l'immunité du personnel des Nations Unies doit être respectée et sa sécurité garantie, en particulier celle du personnel humanitaire qui travaille dans les zones de conflit, comme le stipule la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que les mesures prises par l'UNRWA en vue de renforcer les mécanismes de coordination dans les situations d'urgence humanitaire ont été suivies d'effet puisque la coopération étroite avec divers organismes des Nations Unies a permis d'améliorer la qualité de vie des réfugiés. Il faut souligner, par ailleurs, que les organisations non gouvernementales jouent un rôle fondamental, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge.

5. Le budget ordinaire de l'UNRWA a une incidence essentielle sur ses activités. En 2003, les crédits se sont élevés à plus de 412 millions de dollars mais l'Office doit pouvoir compter sur une croissance constante et prévisible des contributions pour être en mesure de répondre aux besoins réels des réfugiés dans toutes ses zones d'opérations. La baisse continue des subventions est préoccupante alors même que l'Intifada entre dans sa quatrième année. En effet, les contributions versées en 2003 ont couvert 47 % des besoins, contre seulement 32 % au 30 juin 2004. Les donateurs sont de plus en plus réticents à financer la construction de nouveaux logements pour les réfugiés dont les abris ont été détruits par les Forces de défense israéliennes (FDI) car ils ne veulent pas être considérés comme complices des violations du droit international humanitaire commises par la puissance occupante. Ce serait un comble que ce principe s'applique au seul détriment des réfugiés et autres victimes civiles. La communauté internationale doit faire son possible pour augmenter ses contributions aux programmes d'urgence, et l'UNRWA doit revoir ses priorités et besoins et explorer de nouvelles possibilités pour élargir sa base de donateurs.

6. Au cours de ces 54 dernières années, l'UNRWA a mis en place des programmes d'éducation, de soins de santé et de services sociaux à l'intention des réfugiés, contribuant ainsi à rendre leur vie plus supportable et à

alléger leurs souffrances. On retiendra en particulier les divers programmes de construction de logements et d'infrastructures, ainsi que le programme d'immatriculation des réfugiés palestiniens. L'UNRWA est le principal organisme d'aide aux réfugiés et ses activités jouent un rôle essentiel dans le processus de paix mené dans la région, surtout depuis que les opérations militaires israéliennes contre les Palestiniens se sont intensifiées. Enfin, la Malaisie estime que les affirmations répétées d'Israël, selon lesquelles une ambulance de l'UNRWA aurait été utilisée récemment pour transporter un lance-roquettes Qassam, sont totalement injustifiées et ont pour objectif de discréditer le travail remarquable effectué par cet organisme. L'équipe du Secrétariat de l'ONU qui a enquêté sur ces accusations a conclu que ces faits ne s'étaient jamais produits et que l'objet en question était en réalité un brancard pliable. Bien que le Gouvernement israélien ait reconnu son erreur et retiré publiquement ses accusations, il n'a toutefois pas présenté ses excuses à l'UNRWA ni à l'ONU. La Malaisie s'associe au Secrétaire général pour demander à Israël d'aborder toute question de cette nature par la voie diplomatique habituelle.

7. **M^{me} El Alaoui** (Maroc) souligne la gravité de la situation qui règne au Moyen-Orient en raison de l'intensification des restrictions imposées par Israël et de leurs incidences non seulement sur les réfugiés palestiniens vivant dans les camps mais aussi sur ceux qui vivent dans les pays d'accueil, dont les conditions de vie continuent de se détériorer à cause de l'insuffisance des ressources de l'UNRWA. Les exactions israéliennes sont trop nombreuses pour être toutes citées dans une brève déclaration mais on retiendra les massacres de civils, l'emploi disproportionné de la force, les châtements collectifs, les assassinats et la destruction de logements, qui ont atteint des niveaux sans précédent. Il faut que la communauté internationale appuie la fourniture d'aide humanitaire aux réfugiés, qu'Israël permette à l'UNRWA de remplir sa mission et que les pays donateurs répondent plus généreusement aux appels d'urgence. Actuellement, 36 000 réfugiés palestiniens sont victimes d'un véritable blocus, puisqu'en dépit de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice qui considère comme illégale la construction du mur de séparation, Israël poursuit son projet, ce qui a entraîné l'accélération de l'appauvrissement et de l'isolement des familles vivant à proximité et posé de nouveaux obstacles à l'acheminement des services

d'assistance. Le Maroc espère donc que le mandat de l'Office sera prorogé et s'intéresse de près aux résultats des consultations relatives à son plan à moyen terme.

8. **M. Nguyen Van Bao** (Viet Nam) applaudit les efforts faits par l'UNRWA pour s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949. Au cours de ces 50 dernières années, 25 000 fonctionnaires ont oeuvré sans relâche pour offrir une assistance aux réfugiés, action d'autant plus cruciale que la situation politique, sociale et économique continue de se dégrader dans le territoire palestinien occupé et que plus de la moitié de la population palestinienne vit au-dessous du seuil de pauvreté. En outre, l'UNRWA a poursuivi la réforme de sa gestion interne et organisé la première conférence importante depuis sa création, ce qui a contribué à renforcer ses relations avec les parties concernées. Comme l'indique le Commissaire général de l'Office dans son rapport (A/59/13), la construction du mur ou de la barrière de séparation, les bouclages internes, les couvre-feux et autres obstacles imposés par les autorités israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza entravent la mobilité des populations palestiniennes et ont des répercussions sur leur vie quotidienne et leur avenir. Non seulement ces restrictions empêchent les Palestiniens d'avoir accès à l'emploi, aux revenus, aux biens et aux services essentiels, mais elles gênent le bon déroulement de la mission humanitaire de l'Office. En outre, les dommages subis par les infrastructures et installations de ce dernier sont une source de préoccupation. Il faut mettre fin à ces activités préjudiciables, respecter l'intégrité des organismes des Nations Unies et l'immunité de leur personnel et créer un environnement sûr pour permettre aux fonctionnaires de l'Office de mener à bien leur tâche difficile.

M. Droba (Slovaquie), Vice-Président, assume la présidence.

9. **M^{me} Qwabe** (Afrique du Sud) fait observer que le rapport du Commissaire général confirme la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les réfugiés palestiniens du fait de la politique répressive menée par le Gouvernement israélien. Depuis que l'UNRWA a été créé il y a plus de 50 ans, les États Membres de l'ONU ont exhorté à de nombreuses reprises la puissance occupante à modifier sa politique mais ces demandes ont été vaines. Pendant toutes ces années, l'UNRWA a soutenu les réfugiés, offrant assistance et espoir aux Palestiniens, en particulier aux femmes et aux enfants

obligés de fuir après la destruction de leur logement par Israël. La communauté internationale doit mener un véritable travail de réflexion et redoubler d'efforts pour trouver une solution à ce problème. La crise humanitaire qui sévit en Cisjordanie et à Gaza ne résulte pas d'une catastrophe naturelle, comme pourraient le faire croire les images diffusées ces derniers mois, mais d'une situation imposée par Israël, qui recourt notamment à des châtiments collectifs contre la population civile, pratiques expressément interdites par la quatrième Convention de Genève, qui entraînent elles-mêmes des représailles, perpétuant ainsi le cycle de la violence. C'est pourquoi l'Afrique du Sud demande à Israël d'autoriser la libre circulation des biens et services essentiels dans le territoire palestinien, y compris l'accès des personnes à leur lieu de travail.

10. Il convient de saluer les efforts déployés par l'UNRWA pour fournir des services de base aux Palestiniens et promouvoir des activités génératrices de revenus dans ce contexte de détérioration générale de l'économie palestinienne, alors que ses fonctionnaires se font agresser et même tuer. De même, il faut rendre hommage aux Gouvernements jordanien, libanais et syrien pour l'appui qu'ils apportent en permanence aux réfugiés. L'Afrique du Sud est consciente de la précarité de la situation financière de l'UNRWA et continuera de soutenir les activités de ce dernier dans la mesure de ses moyens. La crise humanitaire est indissociable de la situation politique au Moyen-Orient. L'Afrique du Sud est préoccupée de constater que des personnes innocentes, tant israéliennes que palestiniennes, continuent de perdre la vie dans des attentats-suicides et du fait de représailles disproportionnées, qui n'ont pour autre effet que d'accroître l'instabilité, et elle persiste à croire que la feuille de route constitue un dispositif capable de relancer le processus politique destiné à régler le conflit de manière pacifique. Elle renouvelle donc son soutien à la lutte menée par le peuple palestinien pour exercer son droit à l'autodétermination et demande instamment à toutes les parties de faire en sorte que l'extrémisme et la violence ne viennent pas saper le processus de paix.

11. **M. Frydenlund** (Norvège) rappelle que la situation de la population palestinienne a atteint un point critique durant l'opération « Jours de pénitence ». Comme l'ont signalé plusieurs organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge, la

violence, l'humiliation et la pauvreté ont plongé les Palestiniens dans une crise profonde. Les services et l'aide d'urgence offerts par l'UNRWA sont indispensables dans ce type de situations. C'est pourquoi l'Office doit disposer des moyens nécessaires à la réalisation des tâches qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale. Jusqu'à présent, il n'a reçu que la moitié des fonds sollicités dans le cadre de l'appel d'urgence pour 2004. La Norvège a octroyé des fonds supplémentaires à l'UNRWA et invite les autres donateurs à faire de même. Par ailleurs, elle se déclare préoccupée par l'augmentation sensible du coût des services de base dans les territoires occupés en raison des incursions des Forces de défense israéliennes, des blocages et de la construction du mur de séparation. Comme l'a indiqué la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif, aucun conflit n'est au-dessus du droit international humanitaire, ce qui signifie que l'UNRWA devrait avoir pleinement accès aux territoires occupés. Il est regrettable que l'Office ait été la cible d'accusations non fondées, alors que ses fonctionnaires font preuve d'un dévouement remarquable en travaillant dans des conditions souvent dangereuses. La Norvège appuie les initiatives du Groupe de travail concernant les relations avec les parties directement concernées et rappelle qu'il est dans l'intérêt tant de l'Office que des pays hôtes et des donateurs de garantir un degré élevé de transparence et une utilisation efficace des ressources.

12. **M. Al-Otaibi** (Koweït) réaffirme l'importance que revêt la question des réfugiés palestiniens. Compte tenu des difficultés auxquelles doit faire face l'UNRWA, il est nécessaire d'élargir la gamme des services offerts dans toutes les zones concernées. Le Koweït appuie toute initiative visant à réformer l'Office dans le but d'améliorer son efficacité et continuera d'apporter son soutien à l'UNRWA en lui versant une contribution annuelle. Israël doit mettre fin à ses pratiques répressives, notamment à la détention illégale de fonctionnaires de l'Office, qui enfreignent les Conventions de Genève et font obstacle à la distribution de l'aide humanitaire aux réfugiés palestiniens. L'intervenant demande également que le personnel de l'UNRWA jouisse des mêmes privilèges que les autres fonctionnaires des Nations Unies travaillant dans la région et que le Gouvernement israélien se conforme aux principes établis dans le cadre du processus de paix et assume la responsabilité qui lui incombe de mettre en application la feuille de route.

13. **M. Bilgen** (Turquie) fait observer que la spirale de la violence au Moyen-Orient a sapé les progrès réalisés grâce au processus de paix depuis 10 ans et accru les souffrances des deux peuples. Toutes les initiatives diplomatiques ont échoué : les Palestiniens ne sont pas parvenus à obtenir un État indépendant, ni les Israéliens à instaurer la sécurité qu'ils recherchent tant. Mais la véritable tragédie réside dans les préjudices politiques, socioéconomiques et psychologiques subis par les personnes innocentes dans ces deux sociétés. La Turquie condamne tout acte de terrorisme, de provocation et d'incitation à la violence, ainsi que la politique de destruction et de recours abusif à la force comme moyen de châtement collectif de tout un peuple. La feuille de route, renforcée par la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité, offre l'unique solution viable qui permettra de sortir de l'impasse et de traduire dans les faits le principe de deux États coexistant pacifiquement. La Turquie, qui entretient un lien d'amitié historique avec la Palestine, exhorte les deux parties à s'acquitter des obligations qui sont les leurs en vertu de la feuille de route.

14. L'UNRWA a en charge l'un des aspects les plus complexes du problème du Moyen-Orient. Depuis sa création il y a plus d'un demi-siècle, l'Office accomplit une œuvre essentielle en offrant des services d'éducation, de santé, d'assistance sociale et de secours aux segments les plus vulnérables de la population palestinienne, non seulement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza mais aussi en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Son personnel fait preuve d'un dévouement exemplaire, et il est de plus en plus fréquent qu'il doive mettre sa vie en danger pour accomplir sa mission. C'est pourquoi la Turquie réaffirme son attachement à l'égard des objectifs et du mandat de l'UNRWA. Le rapport du Commissaire général dresse à nouveau un tableau sombre de la situation, en particulier pour ce qui est du territoire palestinien occupé, où l'Office est gêné dans le bon déroulement de sa mission et où les installations qu'il a financées sont endommagées. Le problème de l'accès demeure une constante qui fait obstacle aux initiatives lancées par la communauté internationale afin de pourvoir aux besoins fondamentaux des réfugiés. En outre, la politique de destruction comme méthode de châtement collectif a entraîné une détérioration brutale de la situation économique du peuple palestinien.

15. La Turquie se déclare également préoccupée par la situation financière de l'UNRWA. Malgré l'amélioration observée en 2004, l'Office rencontre encore des difficultés pour maintenir ses activités. C'est pourquoi la Turquie appuie les recommandations du Groupe de travail chargé d'étudier son financement et rappelle à la communauté internationale qu'elle a la responsabilité de maintenir la qualité et la quantité des services qu'il dispense. À cet égard, il convient de saluer les initiatives visant à élargir la base des donateurs et à contrôler les dépenses d'une manière plus stricte. En outre, il serait bon de mettre en place des mécanismes permettant d'optimiser l'utilisation des contributions. Compte tenu de la situation prévalant au Moyen-Orient, il ne fait aucun doute que la négociation politique demeure le seul moyen de parvenir à un règlement juste et durable du conflit. La feuille de route offre une occasion unique de progresser en ce sens, et le retrait de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie, s'il est mené à bien au moyen d'un processus axé sur le dialogue et la réconciliation, pourrait accélérer l'arrêt des violences et l'instauration de la stabilité. La Turquie se réjouit que le Parlement israélien ait approuvé le plan de retrait, dont la mise en œuvre n'aura de sens que si elle est effectuée en accord avec les résolutions pertinentes de l'ONU.

16. **M^{me} Yehia** (Soudan) souligne que les pratiques des forces d'occupation, comme la persécution de personnes sans défense, les assassinats de civils, ainsi que les bouclages, les destructions d'habitations et la construction du mur de séparation, ont accru les souffrances du peuple palestinien. Le silence de la communauté internationale, en particulier des États-Unis d'Amérique, face aux crimes d'Israël et l'incapacité de l'ONU à faire appliquer ses résolutions encouragent Israël à poursuivre ses pratiques violentes, comme en témoigne l'assassinat d'élèves dans les écoles de l'UNRWA. Le Soudan réaffirme le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers, en application de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, ainsi que leur droit d'obtenir des indemnités pour les préjudices moraux et matériels subis. La communauté internationale, les pays donateurs, l'ONU et les organismes spécialisés doivent fournir un appui aux activités menées par l'UNRWA dans le territoire palestinien occupé et les pays voisins qui accueillent des réfugiés.

17. **M. Muhith** (Bangladesh) souligne que les restrictions imposées par les autorités israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza portent gravement atteinte à la capacité de l'UNRWA de fournir une assistance humanitaire à ceux qui en ont besoin d'urgence. Cela fait plusieurs dizaines d'années que l'UNRWA offre des services en matière d'éducation, de soins de santé, d'assistance sociale et de secours aux réfugiés palestiniens, et il s'occupe aujourd'hui de plus de 4,1 millions de personnes au Moyen-Orient, bien que la situation devienne de plus en plus pénible en raison des châtiments collectifs pratiqués par Israël, notamment des destructions d'habitations et de biens, des bouclages et couvre-feux, des bombardements et incursions, des restrictions imposées à la liberté de circulation et de la construction du mur de séparation. Ces restrictions ont sérieusement entravé les activités de l'Office et provoqué, à plusieurs reprises, des incidents graves : les véhicules de l'UNRWA ont essuyé des tirs de l'armée israélienne et plusieurs de ses fonctionnaires ont été tués, blessés, frappés ou humiliés par des soldats israéliens. Ces mesures d'obstruction, qui sont illégales et inhumaines, portent à croire qu'une campagne est menée dans le but de nuire au rôle et aux activités de l'UNRWA. Le Bangladesh condamne ces violences et demande une nouvelle fois à Israël de garantir une liberté de circulation sans entrave au personnel de l'Office afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

18. Le soutien à l'UNRWA revêt un caractère crucial pour la survie des Palestiniens recensés dans les territoires occupés, en Jordanie, en République arabe syrienne et au Liban. La situation financière de l'Office s'est détériorée avec l'aggravation de la crise au Moyen-Orient. C'est pourquoi il faut que les donateurs octroient des crédits suffisants au titre du budget ordinaire pour maintenir les infrastructures et principaux programmes de l'UNRWA. Le Bangladesh demande à la communauté internationale d'augmenter le montant de ses contributions car elle a la responsabilité morale d'aider le peuple palestinien à réaliser son aspiration légitime à mener une vie normale, dans la paix. Par ailleurs, il est essentiel de réformer l'UNRWA afin qu'il soit en mesure de s'adapter aux changements rapides de la situation politique ainsi qu'aux nouveaux besoins des réfugiés. Le Bangladesh espère que le processus de réforme interne permettra d'améliorer l'efficacité de l'Office et de resserrer ses liens avec les donateurs. Il se réjouit

que l'UNRWA continue de promouvoir les activités génératrices de revenus par le biais d'un programme de microcrédit autofinancé et axé sur les besoins des marchés. Suite aux bons résultats obtenus à Gaza et en Cisjordanie, ce programme a été étendu au Liban et à la République arabe syrienne et a permis d'accorder, jusqu'à présent, 15 740 prêts, dont 31 % à des femmes, d'une valeur totale de 12 340 000 dollars. Depuis sa création en 1991, 75 483 prêts, pour un montant total de 81 210 000 dollars, ont été octroyés. Le Bangladesh, qui est le pays où le concept de microcrédit a vu le jour, serait heureux de faire profiter à l'Office et à ses frères palestiniens de l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine.

19. **M. Berry** (Canada) est convaincu de l'importance du rôle joué par l'UNRWA, sans qui les conditions de vie des réfugiés seraient bien pires, ce qui déstabiliserait davantage la région. La dégradation de la situation dans la bande de Gaza rend plus urgente que jamais la nécessité d'assurer la protection des réfugiés et de la population civile en général. Le Canada est préoccupé, comme beaucoup d'autres, par les morts violentes d'enfants à Gaza, y compris dans les écoles de l'Office, et engage toutes les parties à accorder une attention particulière à la sécurité des enfants. De même, il se déclare profondément préoccupé par le fait que les restrictions imposées suite à la dégradation de la situation sont appliquées aux fonctionnaires de l'UNRWA avec une rigueur telle qu'elles empêchent l'entrée et la sortie du personnel humanitaire dans la bande de Gaza, ce qui va à l'encontre des principes du droit international humanitaire. Au cours des quatre dernières années, le personnel de l'UNRWA s'est vu contraint de travailler dans des conditions dangereuses; sa sécurité doit demeurer une priorité.

20. Le Canada rappelle son engagement ferme vis-à-vis des réfugiés palestiniens et de l'Office, dont il est l'un des 10 principaux donateurs. En 2004, il a contribué à hauteur de 10 millions de dollars canadiens à ses ressources de base, de 1,6 million à l'appel d'urgence et d'un million pour faire face à la destruction d'habitations à Rafah. Il salue la détermination dont fait preuve l'Office pour mettre en œuvre ses réformes internes afin d'améliorer la transparence vis-à-vis de la communauté internationale, en particulier des donateurs. En outre, il accueille avec satisfaction la création d'un groupe de travail chargé des relations avec les parties intéressées,

qui peut permettre d'améliorer la collaboration entre l'Office et les pays donateurs et pays d'accueil, et il juge bon que l'UNRWA ait rappelé aux membres de son personnel qu'ils devaient se comporter comme des fonctionnaires internationaux impartiaux. La communauté internationale doit continuer de répondre avec générosité aux appels d'aide humanitaire mais, à terme, la seule solution pour garantir l'avenir des peuples du Moyen-Orient passe par la négociation d'une paix juste et durable. À cet égard, le retrait d'Israël de la bande de Gaza et de certaines parties de la Cisjordanie ouvrira de nouvelles possibilités d'appliquer la feuille de route. En attendant, l'Office continue de jouer un rôle essentiel en offrant aux réfugiés des services dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

21. **M. van den Berg** (Pays-Bas), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays adhérents ou candidats – la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie – ainsi que des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro – et des pays membres de l'Association européenne de libre échange membres de l'Espace économique européen – l'Islande et le Liechtenstein –, exprime sa reconnaissance aux Gouvernements jordanien, libanais et syrien pour l'assistance qu'ils apportent depuis plus de 50 ans aux réfugiés palestiniens. L'Union européenne, préoccupée par la spirale de violence en Israël et dans les territoires occupés, condamne toutes les formes de terrorisme, y compris les tirs de roquettes israéliens, et exhorte l'Autorité palestinienne à lutter fermement contre les attentats. Si Israël est en droit de protéger ses citoyens, il n'en doit pas moins le faire dans le respect du droit international humanitaire. L'Union européenne condamne les actes disproportionnés perpétrés par Israël dans la bande de Gaza, qui ont fait de nombreux morts et blessés, y compris des enfants.

22. Dans son rapport, le Commissaire général décrit la détérioration grave de la situation humanitaire en Cisjordanie et à Gaza (en particulier l'augmentation des cas de malnutrition et des destructions d'abris dans les camps de réfugiés), qui touche en premier lieu les femmes et les enfants. La situation des enfants est particulièrement préoccupante, et Israël et l'Autorité palestinienne doivent respecter leurs droits et faire tout leur possible pour garantir leur protection. Ainsi, le Gouvernement israélien devrait s'abstenir de prendre

des mesures susceptibles d'aggraver la situation humanitaire et économique déjà précaire du peuple palestinien et s'acquitter sans délai des obligations qui lui incombent en vertu de la feuille de route. Les restrictions imposées à la liberté de circulation du personnel de l'UNRWA ont contraint ce dernier à suspendre un grand nombre de ses opérations, y compris la distribution de nourriture. L'Union européenne exhorte une fois encore le Gouvernement israélien à garantir un accès sûr et sans entrave au personnel diplomatique et humanitaire, conformément au droit international et à la feuille de route. Quant aux accusations infondées proférées contre l'Office, elles pourraient donner aux agents de sécurité israéliens le sentiment injustifié que l'UNRWA fait preuve de partialité, ce qui aurait pour conséquence de mettre en danger les fonctionnaires de cet organisme. C'est pourquoi les autorités israéliennes doivent s'abstenir de faire ce genre de déclarations. À ce propos, l'Union européenne réitère sa pleine confiance dans l'intégrité et l'impartialité du Commissaire général.

23. Pour ce qui est de la réforme de l'UNRWA, l'Union européenne se réjouit de la décision qui a été prise d'améliorer l'efficacité de l'Office conformément aux engagements pris à la Conférence de Genève. Elle accueille également avec satisfaction la révision des procédures et critères d'immatriculation des réfugiés afin de permettre l'admissibilité des descendants de réfugiés mariés à des non-réfugiés. Elle sait que les programmes d'urgence de l'Office manquent de fonds alors que ce sont ceux qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi elle appuie les efforts menés par le Commissaire général en vue d'élargir la base des donateurs, en particulier parmi les pays du Golfe et les autres pays arabes et musulmans. À cet égard, elle souligne l'importance que revêt la réunion du Comité de liaison ad hoc qui se tiendra prochainement. Avec une contribution supérieure à 200 millions d'euros en 2003, soit plus de la moitié des fonds de l'UNRWA, l'Union européenne est le principal donateur, et elle envisage d'accroître l'appui qu'elle apporte aux réfugiés palestiniens dans l'ensemble de la région.

24. Compte tenu de la crise humanitaire grave qui sévit dans le territoire palestinien occupé, l'Union européenne exhorte le Gouvernement israélien à mettre fin à sa politique de démolitions, conformément aux dispositions pertinentes du droit international et à la résolution 1544 (2004) du Conseil de sécurité, et à prendre d'urgence des mesures en vue d'alléger les

souffrances du peuple palestinien. Par ailleurs, elle lui demande instamment de revenir sur sa politique de colonisation, de démanteler les postes avancés établis depuis mars 2001 et de mettre un terme à la construction de la soi-disant barrière de sécurité en terre palestinienne, qui rend impossible la coexistence de deux États. Elle réaffirme sa décision d'appuyer l'Autorité palestinienne dans ses démarches de réforme et l'engage à mettre en œuvre sans plus tarder les mesures convenues avec la communauté internationale dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur la réforme. En outre, elle déclare rester attachée à une solution négociée qui permettrait d'instaurer un État palestinien viable, souverain et indépendant, coexistant de manière pacifique avec un État d'Israël qui vivrait à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Enfin, elle réitère sa position selon laquelle elle ne reconnaît aucun changement par rapport aux frontières antérieures à 1967 que les parties n'auraient approuvé elles-mêmes et rappelle avec insistance que la feuille de route constitue le cadre de base pour trouver une solution au conflit. Tant que l'on n'aura pas réglé le problème des réfugiés palestiniens, l'action de l'UNRWA demeurera indispensable.

25. M^{me} Álvarez (Cuba) rend hommage à l'abnégation dont font preuve les fonctionnaires de l'UNRWA face à l'escalade de la violence dans les territoires occupés. Malheureusement, la voie de la négociation est de plus en plus compromise et le peuple palestinien est confronté à une situation insupportable : nombreux morts et blessés, familles détruites par les constantes agressions israéliennes et pertes économiques dues aux blocages internes et externes, aux couvre-feux et aux restrictions imposées à la liberté de circulation, qui touchent également l'Office. La situation s'est encore détériorée avec la construction en territoire palestinien occupé du mur de séparation, désapprouvée par la grande majorité des États Membres car elle va à l'encontre des normes et principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les destructions résultant de la multiplication des incursions militaires israéliennes dans les territoires occupés concernent également les installations et infrastructures de l'UNRWA.

26. Cuba est profondément peinée de constater que l'avènement d'une paix juste et durable dans la région demeure une utopie. Face à ce constat désolant,

l'action menée par l'Office depuis sa création n'en a que plus de mérite. C'est pourquoi Cuba est préoccupée par les problèmes budgétaires rencontrés par l'UNRWA, qui mettent en cause sa capacité de répondre aux besoins toujours plus grands des réfugiés. La réponse apportée par la communauté internationale aux appels de 2003 a été insuffisante et ne permet pas de couvrir les besoins fondamentaux de l'Office. Cuba appuie donc l'appel lancé en vue d'augmenter les contributions versées à l'UNRWA, en particulier celles des pays développés. Malgré les difficultés économiques qu'elle connaît et grâce à des programmes de bourses gratuites qu'elle a mis en place, Cuba a accueilli dans ses établissements d'enseignement, depuis 1961, 351 jeunes palestiniens, dont 298 ont obtenu un diplôme universitaire; actuellement 17 étudiants palestiniens suivent des cours dans les universités cubaines. Enfin, elle renouvelle son appui à l'action menée par l'UNRWA et espère que le Gouvernement israélien renoncera à sa politique de restrictions, qui entrave le bon déroulement de sa mission.

27. **M^{me} Liu Jia** (Chine) déclare que l'UNRWA a contribué à améliorer la situation des Palestiniens, à promouvoir le développement économique et la stabilité sociale dans la région et est devenu un symbole de l'engagement de la communauté internationale à l'égard des réfugiés. Le travail réalisé par son personnel dans des conditions aussi dangereuses est digne d'éloges. La Chine espère que la communauté internationale augmentera les contributions qu'elle verse à l'Office et s'acquittera dès que possible de ses engagements, compte tenu du fait que l'Office est confronté en permanence à des restrictions financières qui entravent le bon déroulement de ses activités. La situation qui prévaut actuellement au Moyen-Orient est préoccupante. L'application de la feuille de route a été considérablement retardée et le processus de paix est au point mort. La Chine a encouragé les négociations entre les parties et espère que toutes deux donneront suite aux résolutions 242 (1967), 334 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, et mettront en application le principe « terre contre paix ». Elle espère également que les obligations contractées en vertu de la feuille de route seront respectées, que la spirale de la violence sera enrayée et que toutes les mesures seront prises pour parvenir à une coexistence pacifique dans la région. Le Gouvernement chinois ne ménagera pas ses efforts pour que ce souhait devienne réalité.

28. **M. Ghafari** (États-Unis d'Amérique) déclare que, compte tenu de la contribution financière importante qu'ils versent à l'UNRWA, les États-Unis ont fait la preuve de leur engagement à l'égard de l'assistance humanitaire en faveur des réfugiés palestiniens, et il souligne que, dans son dernier exercice fiscal, son pays s'est engagé à lui verser plus de 127 millions de dollars, dont 40 millions en réponse à l'appel d'urgence pour 2004. Les États-Unis demeurent donc le pays qui verse la contribution la plus importante à l'UNRWA, au titre du budget ordinaire mais aussi des appels d'urgence. Ils soutiennent la mission humanitaire de l'UNRWA, qu'ils considèrent comme nécessaire pour la stabilité de la région et invitent les autres pays à accroître leurs contributions. Cependant, ils n'ont pas appuyé certaines résolutions relatives à ce point de l'ordre du jour car elles dépassaient le cadre humanitaire. C'est pourquoi ils ont présenté la résolution 58/95, dans laquelle ils ont demandé qu'une assistance soit apportée aux réfugiés palestiniens et exprimé leur soutien à l'UNRWA. Il est essentiel de recentrer les résolutions portant sur ce point si l'on veut redynamiser les travaux de l'Assemblée générale et faire en sorte que l'attention internationale se porte sur les besoins financiers de l'UNRWA et l'assistance aux réfugiés. Par ailleurs, il est prioritaire de renouveler le mandat de l'UNRWA pour trois années supplémentaires, raison pour laquelle la Quatrième Commission devrait approuver cette résolution et reporter l'examen des autres textes sur cette question.

29. **M. Kanafi** (Israël) affirme que son pays fait tout son possible pour faciliter les activités de l'UNRWA, malgré les problèmes causés par les terroristes palestiniens, comme ce réfugié de 16 ans qui s'est immolé sur un marché de Tel-Aviv, tuant trois Israéliens. La situation est difficile pour tous : pour Israël, qui doit protéger ses citoyens; pour l'UNRWA, qui doit fournir une aide humanitaire aux Palestiniens; et pour les réfugiés eux-mêmes, qui tentent de mener une vie normale alors que les organisations terroristes profitent de leur fragilité pour parvenir à leurs fins criminelles. Dans ces circonstances, il est indispensable que l'UNRWA conserve sa neutralité : les déclarations de ses responsables et leurs communiqués à la presse devraient être plus mesurés, et sa mission humanitaire ne devrait pas être motivée par des considérations politiques ni la recherche de publicité médiatique. Cependant, Israël souhaite renforcer ses liens opérationnels et diplomatiques avec

l'Office. Chaque jour, il fait son possible pour permettre le passage des véhicules, biens et personnels de l'UNRWA aux points d'Erez et de Karni, dans la bande de Gaza, malgré les risques que font peser les terroristes qui tentent de transformer ces points de passage en zones de guerre.

30. Sur le plan diplomatique, Israël a appuyé la résolution 58/95 de l'Assemblée générale en témoignage de sa bonne volonté, bien que ce texte contienne des éléments difficiles à accepter. Seul le cynisme de la délégation d'observation palestinienne et de quelques États a empêché que cette résolution historique soit approuvée par consensus. Le débat sur les réfugiés est caractérisé par l'hypocrisie, comme le démontre la rhétorique utilisée par les pays arabes, qui parlent de souffrance, alors qu'ils ne font rien pour la soulager et qu'ils utilisent ces réfugiés comme arme politique au lieu de trouver une solution au problème. Ainsi, la contribution versée par la Suisse à l'UNRWA est 10 fois supérieure au montant des contributions de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, du Liban, de la République arabe syrienne et de la Tunisie réunies. Les responsables des problèmes économiques que connaissent les réfugiés sont les terroristes qui transforment leurs foyers et leurs communautés en zones de guerre et mettent en danger de la même manière Palestiniens, fonctionnaires de l'UNRWA et Israéliens. Les interventions menées par Israël en état de légitime défense constituent une excuse facile pour les pays arabes, qui sont ceux, en réalité, qui, dans leur grande majorité, ont abandonné à leur sort les réfugiés palestiniens.

31. Depuis octobre 2000, Israël livre un combat acharné contre le terrorisme, qui a causé la mort de plus de 1 000 Israéliens et fait plus de 6 000 blessés. Les groupes terroristes ont affiché leur mépris à l'égard du droit international humanitaire, utilisé de manière abusive les symboles des Nations Unies et du Croissant-Rouge ainsi que des véhicules et ambulances des Nations Unies pour transporter des terroristes et des armes, trouvé refuge dans leurs installations, et certains d'entre eux, y compris des employés de l'UNRWA, ont profité de leur statut juridique et de leurs documents de voyage officiels pour mettre à exécution leurs desseins criminels. Dans les résolutions 1373 (2001) et 1566 (2004) du Conseil de sécurité, il est demandé aux États de lutter contre le terrorisme et, au paragraphe 4 du rapport du Commissaire général, l'UNRWA reconnaît cette obligation. L'accord Comay-

Michelmore de 1967 a été cité à diverses reprises au cours de ces débats. Aux termes de cet accord, le Gouvernement israélien a pour obligation de faciliter la tâche de l'UNRWA dans toute la mesure de ses moyens, mais sous réserve des règlements ou arrangements susceptibles d'être nécessités par des conditions de sécurité militaire. Ainsi, les restrictions imposées à la liberté de circulation des biens et des personnes s'avèrent parfois nécessaires, ce que l'Office lui-même admet.

32. L'UNRWA n'a pas pris toutes les mesures voulues pour répondre aux problèmes de sécurité. Dans son rapport daté du 17 novembre 2003, le General Accounting Office du Gouvernement des États-Unis indique que l'UNRWA ne vérifie pas les antécédents terroristes que pourraient avoir ses futurs employés ou bénéficiaires; que l'Office recommande l'examen du casier judiciaire des candidats postulant pour des contrats locaux en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne; et que le Département d'État demande à l'UNRWA de mettre en place un système plus fiable afin de s'assurer que ses installations, employés et bénéficiaires n'ont pas de liens avec le terrorisme. Certains dirigeants de l'UNRWA ont démontré qu'il leur importait peu que des activistes du Hamas soient recrutés par l'Office ou que les installations de ce dernier soient utilisées par des membres de cette organisation terroriste, reconnue comme telle par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Canada et le Japon, qui contribuent pourtant le plus au budget de l'UNRWA. L'Office n'a pas non plus pris de mesures suite à l'élection de 23 représentants du « bloc islamique » du Hamas à son syndicat d'enseignants. Le Hamas n'est pas une organisation sociale ou politique agissant dans la légalité et l'appartenance à ce groupe est incompatible avec les normes de conduite applicables aux fonctionnaires internationaux. Au cours de ces dernières années, huit employés de l'UNRWA ont été condamnés et neuf autres ont été inculpés pour des infractions liées au terrorisme. En octobre, le porte-parole du Secrétaire général a fait part de ses préoccupations à cet égard et demandé au Gouvernement israélien de fournir à l'ONU toutes les informations dont il disposait afin de pouvoir enquêter sur ces faits. Il est indispensable que les questions telles que l'utilisation abusive des structures médicales, véhicules et symboles des Nations Unies par des terroristes et des éléments armés, ou la présence de ceux-ci dans des environnements ou situations inappropriés, soient examinées d'un point de vue

humanitaire, et non politique, si l'on veut mettre fin aux différends et favoriser une collaboration étroite.

33. Plusieurs intervenants ont déclaré qu'il était difficile de dissocier les besoins humanitaires des considérations politiques. Ces mêmes personnes, ainsi que de hauts fonctionnaires de l'UNRWA, désignent Israël comme étant l'unique coupable, occultant le fait que des villes israéliennes sont la cible de roquettes Qassam et que des terroristes radicaux utilisent les écoles et installations de l'UNRWA pour couvrir leurs attaques et recrutent des adolescents dans les camps de réfugiés pour en faire des kamikazes. On aurait pu mettre fin à la souffrance des réfugiés il y a 56 ans si les États arabes avaient souhaité trouver une solution à leur problème, et on pourrait y mettre fin dès demain si la partie palestinienne s'acquittait des obligations qui lui incombent en vertu de la feuille de route et procédait à une réforme politique en vue de lutter contre le terrorisme, comme l'exige la communauté internationale. Cependant, les réfugiés ont besoin de l'aide humanitaire que leur apportent l'UNRWA et d'autres organismes des Nations Unies. La Quatrième Commission et le Secrétariat doivent veiller à ce que ces entités demeurent impartiales et permettre à l'UNRWA d'exécuter sa mission de telle manière qu'elle réponde aux besoins réels des réfugiés mais aussi aux intérêts des donateurs. Israël continue de prôner le dialogue et espère que, dans un futur proche, l'assistance humanitaire cessera d'être indispensable.

34. **M^{me} Mapara** (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) se félicite de l'appui apporté par la communauté internationale à l'UNRWA à la Conférence de Genève, au cours de laquelle plusieurs États se sont engagés à augmenter leur contribution à ses programmes. Le Président de la Société du Croissant-Rouge palestinien était l'un des représentants éminents de la délégation de la Fédération à la Conférence, et plusieurs membres de son programme en faveur des jeunes se sont également distingués par leur participation. La Société du Croissant-Rouge palestinien repose sur un réseau de 20 bureaux en Cisjordanie et à Gaza, et met en œuvre ses programmes en étroite collaboration avec l'UNRWA et d'autres entités du système des Nations Unies basées en Égypte, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Elle gère six des 15 hôpitaux qui accueillent les réfugiés au Liban, fournit d'autres services importants comme les soins d'urgence, l'atténuation des risques de catastrophes,

ainsi que des services d'action sociale et de soins de santé mentale, et s'emploie à promouvoir les valeurs et principes humanitaires. Sa mission est rendue possible grâce à 50 comités, regroupant plus de 5 700 volontaires, qui fournissent une assistance à quelque 35 000 personnes appartenant aux segments les plus vulnérables. Les jeunes constituent une priorité et, chaque année, une cinquantaine de camps d'été sont organisés à l'intention de plus de 6 000 participants.

35. L'intervenante souligne qu'il est important que les donateurs augmentent leur appui aux Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et espère que la Conférence de Genève aura permis de raviver l'intérêt de la communauté internationale pour les problèmes graves que rencontrent les réfugiés et de favoriser une meilleure reconnaissance du travail de l'UNRWA et des autres organismes qui apportent une aide à ces réfugiés. La Fédération suit avec intérêt la "nouvelle mobilisation humanitaire" qui a été évoquée à la Conférence et envisage de consolider ses relations opérationnelles et normatives avec l'UNRWA. Le peuple palestinien et la Société du Croissant-Rouge palestinien ont toujours tenu une place particulière dans le travail de la Fédération. Il faut espérer que la communauté internationale et l'UNRWA continueront d'offrir leur soutien à la Société et aux autres organisations qui s'emploient à bâtir des sociétés fortes et un avenir fondé sur la dignité, la paix et la prospérité.

36. **M. Hansen** (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), s'exprimant, dans ses observations finales, au nom de ses 25 000 collègues, remercie les délégations pour l'appui qu'elles fournissent et espère que leurs déclarations se traduiront par un soutien concret au travail réalisé sur le terrain. L'UNRWA poursuivra ses efforts pour améliorer les conditions de vie des habitants dans toutes les zones où il exerce son activité, en particulier le territoire palestinien occupé, et continuera de suivre l'application de la Convention de Genève.

37. S'agissant des questions soulevées par le représentant d'Israël, avec lequel il espère poursuivre un dialogue dépolitisé et éloigné de tout scandale médiatique, le Commissaire général souligne qu'aucun candidat au syndicat du personnel ne s'est présenté au nom d'une organisation quelle qu'elle soit, et il serait donc faux d'affirmer que ce sont des représentants du

« bloc islamique » du Hamas qui ont été élus. Pour ce qui est des fonctionnaires inculpés ou condamnés depuis 2001, l'UNRWA n'a pu obtenir les dossiers concernant cinq d'entre eux qu'en août 2004 et n'a reçu le dossier incomplet du sixième que le 19 octobre dernier. Il est dans l'attente de la traduction officielle de ces documents rédigés en hébreu, qui n'est pas une langue de travail des Nations Unies. Il a également demandé des éléments de preuve supplémentaires, y compris des déclarations de témoins, mais n'a pas obtenu de réponse du Ministère israélien des affaires étrangères. Quand il disposera d'éléments suffisants et aura pu s'entretenir avec les détenus, l'UNRWA adoptera alors les mesures disciplinaires qui s'imposent mais il ne pourra le faire tant que les détenus seront gardés au secret. Il a obtenu des informations concernant un fonctionnaire détenu pendant un an et demi, qui a signé des aveux en hébreu, langue qu'il ne comprend pas. Il convient de respecter les garanties juridiques dans ces affaires, qui, par ailleurs, ne concernent qu'une infime minorité des 12 000 fonctionnaires travaillant dans les territoires occupés.

38. Le Commissaire général accueille avec satisfaction la déclaration d'Israël, qui a fait preuve d'un esprit d'ouverture bien plus grand que lors de déclarations précédentes, et privilégie le dialogue entre l'UNRWA et le Gouvernement israélien – dialogue sans lequel l'Office ne peut mener à bien sa mission humanitaire et Israël ne saurait faire face aux problèmes humanitaires immenses dont il a la responsabilité en tant que puissance occupante – afin d'atteindre l'objectif qui devrait être celui de tous : l'amélioration des conditions de vie déplorables des réfugiés dans les territoires occupés et le soulagement des souffrances de si nombreux innocents.

39. **M^{me} Nasser** (Observatrice de la Palestine), exerçant son droit de réponse, constate que la délégation israélienne a de nouveau transformé un débat portant sur une question humanitaire et politique en un débat axé sur le terrorisme, faisant fi de la réalité décrite dans le rapport du Commissaire général, ainsi que du contexte de la crise actuelle, qui n'a pour autre cause que la poursuite de l'occupation des territoires palestiniens. Israël est une puissance occupante qui a des responsabilités juridiques clairement établies par le droit international et, en l'absence de l'UNRWA, il serait l'unique responsable de la sécurité et du bien-être de la population civile, qu'il agresse en

permanence, en violation de tous les principes du droit international. La préoccupation exprimée par son représentant concernant la situation des réfugiés est le comble de l'hypocrisie, alors que cette situation tient au fait qu'Israël les prive de leur droit de regagner leurs foyers, reconnu pourtant en 1948 par l'Assemblée générale dans sa résolution 194 (III). La pauvreté, la misère et la souffrance des 4,2 millions de réfugiés sont exclusivement imputables à Israël. Les réfugiés et les camps existent parce qu'Israël refuse de trouver une solution au problème en conformité avec les principes du droit international humanitaire. Le représentant israélien a eu l'impudence d'évoquer le respect de ces principes et des symboles des Nations Unies, alors qu'Israël enfreint quotidiennement les normes internationales et commet des crimes de guerre contre le peuple palestinien, qui devrait bénéficier depuis longtemps d'une protection internationale conformément à la quatrième Convention de Genève. Mais Israël continue de terroriser, d'humilier et de malmenager les Palestiniens, leur infligeant des souffrances indicibles. Sans une solution juste et durable au problème des réfugiés palestiniens, fondée sur les résolutions des Nations Unies et le droit international, il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient.

La séance est levée à 17 heures.